

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

N° 2024/04.07

L'an deux mil vingt-quatre et le 4 avril, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 22/03/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme DOLBAU Marie-Noëlle (Pouvoir à M. CROZIER Bernard), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale de l'année 2023 :

- Taxe Habitation : 9.50 %
- Taxe Foncier bâti : 31,50 %
- Taxe Foncier non bâti : 31.20 %


Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2024. Il propose de voter à main levée.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	9.80 %
Foncier bâti	32.50 %
Foncier non bâti	32.19 %

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



Nicole CHALANDON,
Secrétaire de séance,

